DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat général
OC/AM

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Ouverture de la séance à 19h40

NOMBRE DE CONSEILLERS :

39

MEMBRES PRESENTS :

Mme Stéphanie VON EUW – M. François DAOUST – Mme Anne FROMENTEIL – M. Robert DUPAQUIER – Mme Léna MOAL-DE BOURMONT – M. Laurent LAMBERT – Mme Laetitia DEWALLE – M. Sébastien BLANCHARD – Mme Schahrazade DELAMARE – Mme Marie-Claude CABARRUS – M. Sébastien GUERY – Mme Céline ALVES-PINTO – M. Philippe ROUDEN – Mme Céline KALNIN – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel PEZET – Mme Annick FERRE – M. Rémi BOUXOM – Mme Stéphanie PACKERT – M. Raoul NKAMWA – Mme Karine LAVENU – M. Rolland DELHORBE – Mme Marie-Christine DEJARDIN – M. Victor BRAMI – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – M. François FROMANGÉ – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Chloé CAMBIE – M. Pascal BOURDOU – Mme Agnès IRRMANN – Mme Sandra NGUYEN DÉROSIER – M. Matthieu DREVELLE M. Gérard BOMMENEL.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Patrick MORCELLO a donné pouvoir à Mme Monique LEFEBVRE.
M. Laurent LEBAILLIF a donné pouvoir à Mme Schahrazade DELAMARE.
Mme Karima OUMOKRANE a donné pouvoir à Mme Stéphanie VON EUW.
M. Mehdi BOUHANNA a donné pouvoir à Mme Céline KALNIN.
M. Jean-Christophe BORIES a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
Mme Bénédicte ARIES a donné pouvoir à M. Gérard BOMMENEL.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Gérard BOMMENEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE : 2, rue Victor Hugo ● B.P. 109 ● 95 300 PONTOISE - Téléphone : 01 34 43 34 43 - Télécopieur : 01 34 43 34 05
https://www.ville-pontoise.fr

POUR INFORMATION

M. DAOUST présente le bilan et l'évaluation de la politique publique de sécurité sur le territoire de Pontoise.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes relatif à la mise en œuvre du feu d'artifice du 14 juillet de 2021 à 2024.

ARTICLE 2 : ADHERE au groupement de commandes relatif à la mise en œuvre du feu d'artifice du 14 juillet.

ARTICLE 3 : **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés ou accords cadre dont la Ville est partie prenante et régler les sommes dues au titre des marchés.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Madame Le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices correspondants.

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE DOTATION DE LA CACP A LA COMMUNE DE PONTOISE POUR LE MOBILIER ET LES ÉQUIPEMENTS DU GROUPE SCOLAIRE BOSSUT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention relative au versement d'une dotation de la CACP à la Commune de Pontoise pour le mobilier et les équipements du groupe scolaire Bossut.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise l'attribution de la dotation financière pour l'acquisition de mobiliers et d'équipements scolaires du groupe scolaire du quartier Bossut.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tout document afférent à cette demande.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PLACETTE DE LA RESIDENCE BELLERIVE, PARCELLES AM N°137, 173, 174, 176, 181, 186 ET 187, SISES AVENUE DU GENERAL GABRIEL DELARUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°121/20 en date du 17 décembre 2020 relative à l'acquisition de la placette de la résidence Bellerive.

ARTICLE 2 : DECIDE l'acquisition de la placette de la Résidence Bellerive, parcelles AM n°137, 173, 174, 176, 181, 186 et 187, sises avenue du Général Gabriel Delarue, d'une superficie d'environ 1100 m², à l'euro symbolique, après la livraison de la placette à la Ville et levée d'éventuelles réserves.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

ARTICLE 4 : **INTEGRE** la placette de la Résidence Bellerive, parcelles AM n°137, 173, 174, 176, 181, 186 et 187, dans le domaine public communal.

CONVENTION ENTRE LA CACP ET LA VILLE RELATIVE A LA REPRISE EN GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES EQUIPEMENTS DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la convention entre la ville et la CACP relative à la gestion technique et financière des équipements de signalétique lumineuse tricolore des carrefours municipaux et **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES COLLEGES JEAN-CLAUDE-CHABANNE, SIMONE-VEIL ET NICOLAS-FLAMEL POUR L'ACCUEIL DE COLLEGIENS EN MESURE DE RESPONSABILISATION EN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement des conventions ci-annexées pour l'année 2021 et AUTORISE le Maire à les signer ainsi que tout acte qui s'y rattache.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions en 2021, notamment au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et à signer les éventuelles conventions de co-financement et tous les documents qui s'y rattachent.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)

TABLEAU DES EMPLOIS - ACTUALISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 contre (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE 1 : APPROUVE le tableau des emplois ci-annexé.

ARTICLE 2 : CREE 2 postes supplémentaires d'agents de police municipale.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'ouverture aux contractuels des postes indiqués dans le tableau ci-annexé.

ARTICLE 4 : DIT que les emplois listés en annexe sont ouverts aux agents titulaires du cadre d'emplois correspondants, mais qu'en l'absence de candidat titulaire adapté aux besoins du poste, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels pour une durée déterminée ou indéterminée, conformément aux dispositions des articles 3-3.2° et 3-4, compte tenu de la nature des fonctions, de l'étendue des responsabilités et des besoins du service, plus amplement détaillés dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE 5 : PRECISE que ces emplois sont accessibles aux candidats possédant un diplôme de niveau correspondant et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné.

INDEMNITÉS DE FONCTION – MODIFICATION DE L'INDEMNITÉ DE L'ÉLU DÉLÉGUÉ AU MANAGEMENT ET AUX RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 30 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL).
Le groupe Vivre à Pontoise (Gérard SEIMBILLE, Pascal BOURDOU, Chloé CAMBIE, Jean-Christophe BORIES, Agnès IRRMANN) ne participe pas au vote.

ARTICLE 1 : RAPPELLE que le montant mensuel maximal de l'enveloppe budgétaire des indemnités de fonction des élus est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (90 % de l'indice brut terminal de la

fonction publique) et de l'indemnité maximale des adjoints (33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique), multipliée par le nombre d'adjoints qui sont au nombre de 11.

ARTICLE 2 : FIXE à neuf (9) le nombre maximal de conseillers municipaux délégués indemnisés à hauteur 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ARTICLE 3 : ALLOUE au conseiller municipal chargé par Madame le Maire d'une délégation de fonction au titre du management et des ressources humaines, une indemnité correspondant au taux de 25,19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ARTICLE 4 : DIT QUE cette délibération prend effet à compter du 1er mars 2021 et précise que sont inchangées toutes les autres dispositions des deux délibérations susvisées du 16 juillet 2020, portant sur les indemnités des élus.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) POUR LA COMMUNE ET LES PARCS DE STATIONNEMENT – ANNEE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 contre (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du rapport d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2021, ci-annexé.

MAISON MEDICALE - SUBVENTION D'AIDE A L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une subvention d'aide à l'installation de professionnels de Santé à hauteur de 1200 € par mois les deux premières années d'exercice à compter de la date d'ouverture de la structure, pour un montant total de 28 800€ réparti sur trois exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera notifiée à l'ARS et à l'URPS médecin ainsi qu'à la SCM B.O Médical.

ARTICLE 3 : INDIQUE que cette subvention sera inscrite au budget de la commune pour les années 2021, 2022 et 2023.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire et/ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT DE PONTOISE – PRINCIPE DE DELEGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE 1 : DECIDE de maintenir la délégation du service public d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement de Pontoise.

ARTICLE 2 : DIT que cette délégation de service public sera mise en œuvre dans le cadre d'un contrat d'affermage.

TARIFS DES CRÈCHES POUR L'ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le montant du plancher mensuel et du plafond mensuel pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 fixés par la CNAF soit :

-le plancher mensuel : 711.62 euros par mois
-le plafond mensuel : 5800 euros par mois

ARTICLE 2 : ADOPTE les nouveaux tarifs des crèches pour l'année 2021 présentés ci-après :

01/01/2021 au 31/12/2021	Plancher d'application du taux d'effort				Plafond d'application du taux d'effort			
	711.62€				5800€			
	ACCUEIL COLLECTIF		ACCUEIL FAMILIAL		ACCUEIL COLLECTIF		ACCUEIL FAMILIAL	
	%	€/heure	%	€/heure	%	€/heure	%	€/heure
1 ENFANT	**0,0615%**	0,44 €	**0,0512%**	0,36 €	**0,0615%**	3,57 €	**0,0512%**	2.97€
2 ENFANTS	**0,0512%**	0,36 €	**0,0410%**	0,29 €	**0,0512%**	2,97 €	**0,0410%**	2,38 €
3 ENFANTS	**0,0410%**	0,29 €	**0,0307%**	0,22 €	**0,0410%**	2,38 €	**0,0307%**	1,78 €
4 ENFANTS	**0,0307%**	0,22 €	**0,0307%**	0,22 €	**0,0307%**	1,78 €	**0,0307%**	1,78 €
5 ENFANTS	**0,0307%**	0,22 €	**0,0307%**	0,22 €	**0,0307%**	1,78 €	**0,0307%**	1,78 €
6 ENFANTS	**0,0307%**	0,22 €	**0,0205%**	0,15 €	**0,0307%**	1,78 €	**0,0205%**	1,19 €
7 ENFANTS	**0,0307%**	0,22 €	**0,0205%**	0,15 €	**0,0307%**	1,78 €	**0,0205%**	1,19 €
8 ENFANTS	**0,0205%**	0,15€	**0,0205%**	0,15 €	**0,0205%**	1,19 €	**0,0205%**	1,19 €
9 ENFANTS	**0,0205%**	0,15 €	**0,0205%**	0,15 €	**0,0205%**	1,19 €	**0,0205%**	1,19 €
10 ENFANTS	**0,0205%**	0,15 €	**0,0205%**	0,15 €	**0,0205%**	1,19 €	**0,0205%**	1,19€

BOURSES COMMUNALES - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'attribution des bourses communales d'enseignement, pour l'année scolaire 2020-2021, selon les critères suivants :

- 76,00 € pour les collégiens répondant au taux 2 de l'Éducation nationale,
- 108,00 € pour les collégiens répondant au taux 3 de l'Éducation nationale,
- 108,00 € pour les lycéens et étudiants boursiers.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les bourses d'étude sont attribuées aux seuls élèves domiciliés à Pontoise dont le dossier répond aux critères établis.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense totale d'un montant de 9 432€ sera imputée au budget 2021.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) afin qu'elle délègue à la commune de Pontoise la mise en œuvre et le suivi du dispositif du permis de louer par autorisation préalable de mise en location.

ARTICLE 2 : DECIDE d'approuver l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le périmètre défini dans l'annexe jointe soit :

- Du 20 au 65 Rue de Gisors ;
- Du 1 au 28 Rue de l'Hôtel de Ville ;
- Du 2 au 40 Rue de Rouen ;
- Du 50 au 98 rue Pierre Butin ;
- Du 2 au 12 rue Alexandre Prachay (sauf les n° 1, 3 et 5 - hôtel de type social),
- Du 45 au 62 rue de la Coutellerie,
- L'immeuble 1 rue de l'Oise,

- Du 1 au 9 rue du Clos de Marcouville (sauf le n°6 bis - logements sociaux),
- Les résidences A, B et D Les Hauts de Marcouville.

ARTICLE 3 : DIT que le lieu de dépôt des demandes d'autorisation préalable à la mise en location seront faites en mairie.

ARTICLE 4 : DIT que la mise en place du dispositif fera l'objet d'une publicité par voie de presse, de courrier et sur le site Internet de la Ville.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des éléments du rapport en annexe qui présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, en l'application de l'article L.2311-1-2 du code Général des collectivités territoriales.

DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : 35 voix pour et 4 abstentions (Sandra NGUYEN DÉROSIER, Matthieu DREVELLE, Bénédicte ARIES, Gérard BOMMENEL)

ARTICLE 1 : FIXE pour les grades d'avancement des cadres d'emplois des 3 catégories A – B – C et pour toutes les filières, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale (catégorie C), le ratio plafond entre le nombre d'agents qui remplissent chaque année les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade et celui des fonctionnaires finalement promus, à 50%.

ARTICLE 2: **DIT** que le résultat de ce taux plafond sera systématiquement arrondi à l'entier supérieur.

ARTICLE 3 : **PRÉCISE** que le taux ainsi fixé sera applicable sans limitation de durée, jusqu'à abrogation éventuelle de la présente délibération.

CREATION DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION IMPRESSIONNISME

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE les statuts de l'association selon le projet joint en annexe.

ARTICLE 2 : MANDATE Madame le Maire pour participer à l'assemblée générale constitutive.

ARTICLE 3 : DECIDE que la commune sera adhérente de l'association.

ARTICLE 4 : DECIDE de verser le montant de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'association sans dépasser toutefois la somme de 1000€.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC DEUX CLUBS : LE RACING CLUB AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE PONTOISE-CERGY TENNIS DE TABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention type d'objectifs ci-annexée avec les associations « Le Racing Club Agglomération Cergy-Pontoise » et « l'Association Sportive Pontoise-Cergy Tennis de Table » et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent:

SPLA CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT – RAPPORT DU MANDATAIRE POUR L'ANNEE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport du mandataire de la Commune de Pontoise au Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'année 2019.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DES N° 385/2020 AU N° 436/2020 ET N° 01/2021 AU 09/2021

ANNEE 2020 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
385	Modification n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du musée Tavet	NASCA	Modification s'élève à 12 771,89 €
386	Convention d'occupation du domaine public - Tournage "Fugueuse"	VEMA PRODUCTION	1 035 €
387	Contrat de prestation de service avec un auto-entrepreneur pour le fonctionnement et le financement d'un stage d'arts plastiques à l'Espace Larris Maradas	Mme Eve RECEVSKI	416 €
388	Contrat de prestation de service avec un auto-entrepreneur pour le fonctionnement et le financement d'ateliers 3D à l'Espace Larris Maradas	M. Yvain ROLLINDE DE BEAUMONT	980 €
389	Contrat pour un complément topographique et récolement des réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire Ludovic Piette	CABINET PICOT ET MERLINI	2 382 €
390	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec un bureau d'études dans le cadre des travaux sis 25 rue Lemercier	DEMO	3 120 €
391	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec une société pour le suivi de la phase APD dans le cadre de la reconstruction partielle du groupe scolaire Ludovic Piette	EXPRIMME	8 088 €
392	Marché public de prestations de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de production de la santé des bâtiments communaux	Lot 1 contrôle technique =COPRESTE Lot 2 coordination SPS =QUALICONSULT	Lot 1=montant maximum de commande 130 000 € HT Lot 2=montant maximum de commande 70 000 € HT
393	Budget participatif écologique et solidaire francilien de la Région Ile de France - 3 bornes de recharge pour véhicule électrique au parking Jean- Jaurès	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 10 000€

394	Budget participatif écologique et solidaire francilien de la Région Ile de France - Equiper la ville de stationnements cyclables	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 7 835€
395	Budget participatif écologique et solidaire francilien de la Région Ile de France - Développer la responsabilité écologique du personnel communal par la mise à disposition de vélos électriques	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 6 064€
396	Marché public de fourniture et gestion externalisée des abonnements de journaux, revues et magazines	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT PRESSE	Montant maximum en BdC pour la durée du marché s'élève à 200 000€ HT
397	Marché public pour l'acquisition ou une mise à disposition et maintenance d'un progiciel de gestion du funéraire et du cimetière	LOGITUD SOLUTIONS	BdC montant maxi pour la durée du marché de 50 000€ HT et une partie forfaitaire de 5 540€ et une maintenance et assistance annuelle pour un montant de 897€ HT
398	Modification n°3 au marché public de travaux de construction d'un parking en centre-ville - Lot n°1: Gros œuvre - Fondation	COLAS	Modification s'élève à 64 029,62 €
399	Marché public pour les travaux d'entretien et de rénovation de voirie communale et des espaces publics de la Ville	COCHERY	BdC d'un montant maxi de 5 000 000€ HT pour la durée totale du marché
400	Annule et remplace la décision n°376/2020- Convention de mise à disposition d'un logement communal- 1 les larris Pourpres	Mme NIAKATE	Recette de: Loyer mensuel: 519,82€ + charges eau froide 79€ + eau chaude et chauffage 94€
401	Contrat avec une société pour la réalisation d'un diagnostic parasitaire au musée Tavet sis 4 rue Lemercier	APBM	250 €
402	Contrat avec une société relatif à la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques des cloches et horloge de l'Eglise Notre Dame	MAMIAS	384 €
403	Contrat avec une société relatif à la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques de l'horloge de l'Hôtel de Ville	MAMIAS	64 €
404	Contrat avec une société relatif à la vérification et l'entretien des installations mécaniques et électriques des cloches et horloge de la Cathédrale Saint Maclou	MAMIAS	336 €
405	Mise à disposition au bénéfice de la Ville, en 2021 d'une parcelle de jardin pour la mise en place d'un atelier de jardinage pour les enfants de l'accueil périscolaire de l'école des Maradas	ASSOCIATION DU JARDIN ECOLOGIQUE DES LARRIS	A titre Gracieux

406	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°4) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme Monique AMETTE et M. Claude MEATIS	Recette de: Loyer mensuel de 87,50€ + 28€ de provisions de charges d'eau et 75€ de provisions de charges d'électricité
407	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°2) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme Diamantine LAMBERGIER et M. José VASSEUR	Recette de: Loyer mensuel de 175€
408	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°3) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme DUJARDIN et M. LAMBERGER	Recette de: Loyer mensuel de 87,50€ + provisions de charges d'eau de 70€ +75€ charges d'électricité
409	Contrat de prestation pour trois représentations d'un spectacle pour les enfants des crèches de la Ville	LA COMPAGNIE CHABOTI	2 726 €
410	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°7) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme VASSEUR	Recette de: loyer mensuel 175€
411	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°5) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme MEINHARD et M. AMETTE	Recette de: loyer mensuel 175€
412	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans -Terrain familial (parcelle n°3) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme STADELMANN et M. LAMBERGER	Recette de: loyer mensuel de 87,50€ + 42€ charges eau + 75€ charge d'électricité
413	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°3) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	Mme ABDELLI	Recette de: loyer mensuel de 97,50€ +56€ charges eau + 75€ charges d'électricité
414	Convention de louage de choses d'une durée n'excédant pas douze ans - Terrain familial (parcelle n°1) sis 24 chemin du Nouveau Saint Martin	MME DIOT Jeanne	Recette de: loyer mensuel de 87,50€ +42€ charges d'eau + 75€ charges d'électricité
415	Prêt de 1 200 000€ - Budget annexe " Parc de Stationnement"	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE France	-
416	Prêt de 1 500 000€ - Budget principal	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE France	-
417	Acceptation de l'indemnité d'assurance suite aux dommages survenus au mât et à la caméra de vidéoprotection sis route de Ménandon le 12 mars 2019	GAN ASSURANCES	Recette de 7 308,20 €

418	Demande de financement auprès de la Caisse d'allocations Familiales du Val d'Oise - Réhabilitation de la crèche de Marcouville	CAF	80 000 €
419	Demande de financement auprès de du Conseil Départemental du Val d'Oise - Réhabilitation de la crèche de Marcouville	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	50 000 €
420	Abroge la décision 342/2020 - Acquisition d'une aquarelle de Camille Pissarro "Les côteaux de la vallée de l'Oise, environs de Pontoise" - Demande de subvention	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	Subvention à hauteur de 25% maximum soit 25 000 €
421	Contrat avec une société relatif à la location, l'installation et la maintenance de 8 défibrillateurs supplémentaires à Pontoise	DEFI LIGNE	4 336,56 € / an
422	Contrat avec une société relatif à la maintenance des installations électriques, hydrauliques et mécaniques d'un sanitaire sis place Van Gogh	PROTECSAN	4 380€ / an
423	Contrat de prestation de service avec une association pour la réalisation de 8 ateliers d'initiation à la pratique théâtrale à l'Espace Larris Maradas	CIE DIDIER DELCROIX	1 040 €
424	Contrat de prestation de service avec une association pour la représentation d'un spectacle interactif au profit des enfants de l'espace des Cordeliers	LES SAVANTS FOUS	500 €
425	Convention de prestation de service avec une association pour la mise en place d'ateliers d'Eveil Musical au profit des enfants de l'Espace des Cordeliers	NICKEL CORD'	320 €
426	Modification n°2 au marché de travaux de démolition de l'Ilot Lemercier - prestations supplémentaires	PICHETA SAS	Modification s'élève à 9 894 €
427	Don manuel de carnets de dessins et d'archives de la famille Pissarro à la ville	Louis Pierre SARDELLA	Don d'une valeur de 3000 €
428	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Aménagement d'un espace collecte avec cache-conteneurs rue des Arquebusiers	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 5 000 €
429	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Continuer la végétalisation des espaces minéraux	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 6 927 €
430	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Mise en place de panneaux de signalisation routière solaires	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 5 548 €
431	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Installation de toilettes sèches PMR au verger pédagogique	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 1 300 €
432	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Mise en valeur des sites patrimoniaux par un éclairage led	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 4 107 €

433	Budget participatif écologique et solidaire francilien - Sécuriser la rue des Balais et lutter contre les dépôts sauvages	REGION ILE DE France	Subvention d'un montant maximal de 8 218 €
434	Marché Public de Fournitures de bureau, papier, fournitures scolaires, accessoires de bureau avec livraison sur sites	ARLIS INTER BURO	Sans montant minimum ni maximum
435	Marché public de location entretien de longue durée de deux balayeuses aspiratrices pour la commune	FISPAR	475 200 €
436	Marché public de prestations d'impression	Lot n°1: GESTION GRAPHIC - Lot n°2: DUPLIGRAPHIC	Chaque accord cadre est conclu sans montant minimum et sans maximum

ANNEE 2021 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
1	Passation d'un marché public pour l'acquisition et la livraison de vaisselles, accessoires et vaisselles jetables	Lot n°1: CHOMETTE Lot n°2: FIRPLAST	Lot n°1: Montant maximum en BdC fixé à 30 000€ HT - Lot n°2: Montant maximum fixé à 20 000€ HT
2	Demande de financement auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du développement de la vidéo-protection	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	30% des dépenses HT soit 32 820,55 €
3	Demande de financement auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du développement de la vidéo-protection	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE France	30% des dépenses HT soit 32 830,55 €
4	Contrat avec une société pour des campagnes d'affichages sur les bus de l'agglomération, flancs panoramiques pour les évènements de la ville	MEDIATRANSPORTS	4 344 €
5	Contrat avec une société pour des campagnes d'affichages sur les bus de l'Agglomération, flancs droits pour les évènements de la Ville	MEDIATRANSPORTS	3 856,80 €
6	Contrat relatif à l'entretien et l'accord du grand orgue de tribune de la Cathédrale Saint Maclou	MANUFACTURE BERRICHONNE DE GRANDES ORGUES HEDELIN et CIE	2 040 €
7	Contrat de prestation de services pour le fonctionnement et le financement de 20 ateliers mosaïque à l'Espace Larris Maradas	NEXT MOSAIQUE	1 500 €
8	Contrat de prestation de services pour le fonctionnement et le financement de 20 cours de guitare enfant à l'Espace Larris Maradas	M. DUROURE Antonin	1 500 €
9	Mise à disposition temporaire des terrains communaux en vue de la formation et de l'entrainement des sapeurs-pompiers du Val d'Oise	GRIMP	A titre gracieux

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSEE PAR M. DREVELLE AU NOM DU GROUPE PONTOISE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Quel soutien aux habitants de la Tour fontaine ?

La Gazette du Val d'Oise nous informe régulièrement des aléas de la rénovation de la Tour Mocquot, dite aussi tour Fontaine (juin 18 et juillet 19). Aussi avons-nous appris en janvier 2021 que la destruction était encore retardée et le projet de reconstruction réétudié. Pire, le directeur d'Erigère, nouveau propriétaire de l'immeuble, explique au journaliste qu'il n'y aura pas de propositions de relogement tant qu'il n'y a pas de projet de reconstruction.

Est-ce admissible ?

Cette tour est en voie de désaffectation. Certains habitants sont partis, peu à peu chassés par le manque d'entretien et l'insécurité qui règne dans ses cages d'escaliers. Sur les 44 logements nous avons compté 12 portes condamnées.

Nous avons pu échanger avec 17 locataires, soit plus de la moitié des portes dont les sonnettes fonctionnent. Ils se sentent abandonnés, informés par la presse plus que par la ville ou leur propriétaire. Ils se sentent piégés entre des appartements vides et des trafiquants divers qui se livrent impunément à leurs commerces illicites. Même si une vieille dame nous a dit « ils portent mes courses ».

Tous ces locataires nous ont fait part de leur désir de relogement. Parmi eux, cinq seniors et très seniors qui ont peut-être besoin de logements spécifiques. Parmi eux, onze enfants et cinq jeunes étudiants qui ont besoin de conditions de logement plus favorables à leurs études.

Comment la Ville peut-elle intervenir pour les soutenir dans leurs démarches ?

Comment le CCAS peut-il être missionné pour enquêter et pour les aider à monter et suivre leurs dossiers de relogement ?

Nous demandons publiquement le soutien de la Ville et des acteurs du logement social pour mettre à l'abri le plus rapidement possible les locataires de la tour Fontaine, sans attendre un contre-projet et avant qu'il y ait un accident ou un drame.

Cette situation est inacceptable. Les habitants de la Tour Fontaine sont des Pontoisiens comme les autres et le bailleur social Erigère ne doit pas se défausser de ses responsabilités.

QUESTION ORALE POSEE PAR MME NGUYEN DEROSIER AU NOM DU GROUPE PONTOISE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Quel soutien de la ville aux commerçants de tous les quartiers de Pontoise ?

Madame la maire,

Mesdames et messieurs les élus,

Les vagues successives de confinement depuis mars 2020 n'ont pas été sans incidence sur les petits commerces jugés non essentiels, mettant en péril leur survie économique. Les experts avaient déjà prévu une vague de défaillances, qui a commencé en 2020 et se prolongera sur l'année 2021. Nous le lisons régulièrement dans la presse locale, nous le constatons au quotidien dans nos échanges avec les commerçants des quartiers et les habitants: de nombreuses fermetures de commerces de proximité risquent d'advenir.

En effet, à Pontoise comme ailleurs, trop de commerces sont en difficulté, certains seront obligés de fermer, alors qu'ils portent la dynamique économique locale, l'animation et souvent le lien social des quartiers. Comment la ville compte-t-elle les soutenir davantage ?

Nous découvrons par la presse combien certains commerçants peuvent récolter d'amendes quand ils livrent ou déchargent leur matériel à proximité de leur boutique, qui reste leur lieu de travail. Les 20 minutes autorisées du click and collect sont efficaces pour les clients, mais les professionnels de tous les quartiers ont d'autres besoins : comment ces besoins seront-ils étudiés pour trouver une solution adaptée ?

Par ailleurs, des aides existent, encore faut-il en avoir connaissance et pouvoir remplir les dossiers de demande. Par exemple, comment nos commerces ont-ils été accompagnés pour candidater au fond résilience annoncé par la Région, qui vise à aider certains secteurs, notamment celui de la restauration qui a le plus souffert ?

Le gouvernement déploie de nombreux financements à travers un Plan de relance, dans lequel il est difficile de s'orienter tant il est complexe... Et quand le commerçant a épuisé toutes les possibilités d'aides, nous souhaitons savoir si des modalités d'accompagnement de la mairie sont prévues sur la suite, en matière notamment d'accès aux droits, d'aide à faire le lien avec les services de la préfecture, du département et de la région, avec les associations adéquates, ou bien avec des expertises d'avocats….

Notre responsabilité collective, est d'aider la ville et ses habitants à supporter le choc économique et social de la crise. Pontoise ne doit pas rater le virage de la relance économique et sociale. Ma question est la suivante : Comment la ville va-t-elle prendre ce virage essentiel de la relance, pour tous nos centres commerciaux de quartier ? Comment les soutenir pour les aider à rebondir ?
Il est indispensable d'agir maintenant, sinon il sera trop tard, et au drame personnel que pourraient vivre certains, s'ajoutera le drame de la désertification commerciale de nos quartiers.
Je vous remercie pour votre réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h48.

Affiché le : 12 FEV. 2021

MAIRIE DE PONTOISE (Val d'Oise)

Stéphanie VON EUW
Maire